

Expertise et association professionnelle : de la reconnaissance des documentalistes

Expertise and professional Association: about Acknowledgement of Documentalists

Viviane Couzinet



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/7071>

DOI : 10.4000/questionsdecommunication.7071

ISSN : 2259-8901

Éditeur

Presses universitaires de Lorraine

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2002

Pagination : 57-69

ISSN : 1633-5961

Référence électronique

Viviane Couzinet, « Expertise et association professionnelle : de la reconnaissance des documentalistes », *Questions de communication* [En ligne], 2 | 2002, mis en ligne le 01 décembre 2012, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/7071> ; DOI : 10.4000/questionsdecommunication.7071

DOSSIER

VIVIANE COUZINET

Laboratoire d'études et de recherches appliquées en sciences sociales
Université Toulouse 3
couzinet@erass.iut-tlse3.fr

EXPERTISE ET ASSOCIATION PROFESSIONNELLE : DE LA RECONNAISSANCE DES DOCUMENTALISTES

Résumé. — L'analyse des outils mis en place par l'Association française des professionnels de l'information et de la documentation (ADBS), depuis 1963, met au jour la manière dont cette organisation professionnelle s'emploie à faire reconnaître les compétences des documentalistes. Les liens créés avec les enseignants-chercheurs à travers des dispositifs éditoriaux – revue, maison d'édition – visent à prouver le haut niveau de qualification des praticiens. Cette représentation du niveau de la fonction est renforcée par des actions, notamment auprès des pouvoirs publics, et par la mise en place récente d'une procédure de certification des personnes plus particulièrement destinée aux entreprises. Actions et dispositifs construisent une représentation de l'expertise des documentalistes dont l'ADBS décline les gradations.

Mots clés. — Expertise, association professionnelle, documentaliste, professionnalisation.

À la fin des années 1950, les élèves de l'Institut national des techniques de la documentation (INTD), ressentant le besoin d'entrer et de rester en contact étroit avec le milieu professionnel, s'organisent et se regroupent en association. Pendant la même période, une Association internationale de documentalistes (AID) voit le jour. Elle regroupe des stagiaires étrangers et des membres du CNRS, et a pour projet de mettre en place une association nationale parallèle à l'Association des bibliothécaires français (ABF) dans laquelle elle ne se reconnaît plus. Par ailleurs, quelques documentalistes d'horizons divers, animés par la volonté d'exprimer et de représenter la réalité des besoins de l'ensemble des documentalistes, se mettent en relation avec l'association des anciens élèves de l'INTD et des membres de l'Union française des organismes de documentation (UFOD)¹ pour former une association représentative. C'est ainsi que l'Association des documentalistes et bibliothécaires spécialisés (ADBS) s'est constituée en mars 1963. Cette création marque la coupure avec la profession voisine de bibliothécaire, dont elle souhaite se différencier. Les années 1960 sont, en effet, marquées par l'introduction de l'informatique dans la recherche documentaire et par le développement de l'information scientifique et technique. Par opposition aux bibliothécaires de lecture publique, plus généralistes, et aux métiers de la conservation dont, à ce moment, l'image de gardiens de livres est forte, le documentaliste veut être perçu comme un collaborateur dynamique, rompu à l'analyse documentaire et à l'usage des technologies, qui parle et comprend le langage de l'entreprise.

À cette fin, depuis sa création, l'ADBS s'emploie à mettre en place des outils et à établir des liens avec d'autres organisations du secteur de l'information ainsi qu'avec des chercheurs. Ce faisant, elle constitue des réseaux de collaboration et des supports d'information où science et technique se conjuguent. C'est par cette insertion dans un milieu hybride qu'elle pose le niveau d'expertise du documentaliste. Autrement dit, par un processus de professionnalisation proche de la militance, l'ADBS construit le niveau de compétence du groupe socioprofessionnel qu'elle représente.

La recherche exposée ici étudie la manière dont, progressivement, cette association cherche à positionner les documentalistes et construit par là même leur identité professionnelle. Fondée sur l'étude des dispositifs mis en place, elle en livre une analyse prenant en compte leur évolution et le contexte dans lequel ils se situent, après avoir défini comment l'expert et le documentaliste sont abordés.

L'expert, le documentaliste : éléments d'un positionnement

L'expert

Pour mener cette observation, nous nous référons principalement à la définition de l'expertise donnée par Jean-Yves Trépos (1996 : 5) et largement reprise, depuis, dans la littérature scientifique. Expertise est donc retenue comme « situation problématique [...] requérant un savoir de spécialiste [...] qui se traduira par un avis [...], donné à un mandant [...], afin qu'il puisse prendre une décision [...] ». Mais

¹ L'UFOD, créée en 1931, a mis en place en 1945 les premiers enseignements de documentation.

on se réfère plus précisément à un élément de cette définition, développé par le même auteur quatre ans plus tôt, celui qui consiste à considérer l'expertise comme revendication d'un savoir que l'on peut seul vraiment exercer et mettre sur un marché (Trépos, 1992 : 43). Elle s'affirme donc comme compétence acquise par un niveau de formation universitaire et par l'expérience de terrain (Bouzon, 2002). Pour sa part, Brigitte Guyot (1994), appliquant la définition de l'expert au documentaliste, distingue deux types d'expert en information. L'un, « l'expert méthodologue », sorte de spécialiste du diagnostic, de l'évaluation de méthodes de management de l'information ou encore du courtage en information, serait un consultant qui pourrait pratiquer le conseil, la synthèse d'information, la veille. L'autre, « l'expert critique », serait un membre de la communauté scientifique « sollicité pour trouver ou valider une information contribuant à modifier l'analyse documentaire classique ». Pour notre part, nous nous situons hors de cette typologie. Nous portons notre regard non sur des représentations construites pour les catégoriser, mais sur le processus lent et laborieux d'une profession qui s'efforce de se positionner dans un champ et dont la compétence est remise en cause à chaque avancée des technologies de l'information. C'est la construction de la représentation de cette compétence qui sera observée. Nous analyserons comment l'ADBS s'emploie à la maintenir et à la faire progresser en permanence, quels que soient les secteurs d'activité. En outre, il s'agira de vérifier comment cette association conforte l'image d'une profession comme étant au plus près de l'innovation technologique et comme actrice indispensable de sa mise en œuvre.

Le documentaliste

Le bibliothécaire semble être, au moins jusqu'aux années 1970, peu utilisateur des outils informatiques (Vickers, 1978, cité par Fondin, 1987 : 4)². Une des conséquences attendues de cet usage est la valorisation de l'image des outils informatiques au sein des organisations. Le documentaliste qui les met en œuvre s'attacherait à privilégier la recherche et la diffusion documentaire, à concevoir et à mettre au point de nouveaux outils – comme les thésaurus –, de nouveaux produits – comme les banques de données – et de nouveaux concepts – celui de coopération ou de réseau d'information (Fondin, 1987 : 4). Le praticien de l'information serait aussi considéré comme un auxiliaire actif de la recherche, contribuant au décloisonnement des disciplines, un formateur à l'auto-information (Bianchi, 1981). Mais la séparation entre documentalistes et bibliothécaires a également des conséquences. D'une part, l'ensemble des métiers de la documentation et des bibliothèques apparaît plus faible du fait de son manque d'unité, ce qui est encore accentué par la place qu'y prennent d'autres professions, dont celle des informaticiens (Fondin, 1987 : 4). D'autre part, la dénomination « documentaliste » a une lisibilité qui prête à confusion et qui la désigne, dans l'opinion publique, comme une activité liée davantage au support qu'à son contenu (Meyriat, 1981). De même, la réalité des situations est, encore en 2001, loin de celle du centre de documentation mythique connecté au réseau mondial et disposant de son propre site sur l'Internet. L'avancée des technologies

² Vickers, « The times they are-changing », *The information scientist*, vol. 12, 4, 1978, p. 131, cité par Fondin (1987 : 4).

accentue les différences entre grands centres de ressources documentaires liés à l'industrie, désormais voués à l'évaluation et à la prospective (Turner, 1995), et petites unités (associations ou administrations) vouées à la gestion de stocks de documents.

On ne peut donc se contenter d'une définition unique de la fonction de documentaliste. Le terrain contraint les modes d'intervention, les niveaux de qualification requis, l'image auprès des autres professions et la rupture plus ou moins forte avec les métiers voisins. Mais la volonté de se démarquer pour se frayer un chemin dans un ensemble flou, aux yeux du public et des employeurs potentiels, conduit à la construction d'un positionnement dont la sensibilité à l'environnement requiert un étayage permanent.

Éléments de positionnement

Pour observer cette construction, nous analyserons, dans l'ensemble des activités que mène l'ADBS (congrès, journées d'études, formation continue), celles qui semblent plus particulièrement révéler les réseaux de médiation qu'elle souhaite mobiliser pour sa reconnaissance. C'est ainsi qu'on étudiera le rôle que joue sa revue, *Documentaliste-Sciences de l'information*, et son activité éditoriale, à partir de ses collections. En complément, l'orientation vers l'entreprise invite à prendre en compte une action spécifiquement tournée vers elle : la démarche de certification des compétences. On examinera comment, à travers cette démarche, l'ADBS donne sa définition des niveaux de compétence des praticiens. Il s'agit donc de mettre au jour la construction du positionnement de la fonction de documentalistes par l'étude des équipements, c'est-à-dire « le dispositif, liant personnes, choses et actions selon une certaine loi, dans lequel les partenaires acceptent d'investir et à propos desquels ils s'accordent » (Trépos, 1996 : 49), et à travers eux de percevoir les réseaux mobilisés pour sa reconnaissance.

Par ailleurs, le contexte que définit l'ADBS et dans lequel elle agit, sera étudié à partir de l'analyse d'articles, publiés dans sa revue, consacrés à la profession, et des comptes rendus d'enquêtes. Un dépouillement systématique de l'ensemble des numéros courants, publiés depuis 1964, a permis de collecter et d'exploiter sept autres articles portant spécifiquement sur les difficultés rencontrées par les praticiens (Couzinet, 2001). À partir de ces textes, on prendra en compte, entre autres paramètres, la mise en évidence d'une demande sociale. Celle-ci justifie, en effet, la nécessité d'une reconnaissance (Dubar, 1994).

S'agissant ici d'observer le rôle d'une organisation qui se veut représentative d'une profession – elle compte actuellement 5600 adhérents –, la construction de la compétence peut être analysée comme une revendication militante pour laquelle unions et désunions doivent être considérées. On essaiera de relever les forces en présence pour cerner les enjeux sous-jacents aux diverses actions, notamment celles liées à l'activité d'argumentation auprès des pouvoirs publics dont on sait qu'elle est un des moyens déterminants de la conquête de statut (Paradeise, 1985).

La revendication de la compétence

Nés d'une autre profession à laquelle ils sont, encore actuellement, parfois assimilés, les documentalistes éprouvent, dès 1963, le besoin de se connaître et probablement de se compter, pour mieux faire reconnaître leur rôle dans l'activité économique et leur compétence.

La première action que met en œuvre l'ADBS, en 1963, est une enquête nationale adressée à 2500 personnes qui tente de dresser un aperçu de la situation des documentalistes en France³. Le compte rendu qui en est établi soulève un certain nombre de problèmes : la non-reconnaissance des diplômes professionnels pour obtenir un emploi dans l'administration, la mauvaise pénétration du secteur privé, l'absence de la profession des conventions collectives, et enfin le problème des salaires. La conclusion souligne que « la profession n'est pas encore reconnue pour ce qu'elle est vraiment » et regrette « l'ignorance des employeurs à l'égard des réalités qu'elle recouvre »⁴. Elle formule le souhait de l'ADBS d'être associée à une réflexion avec les pouvoirs publics, les instituts de formation et les organismes professionnels pour définir la profession et contribuer ainsi à la reconnaissance du niveau réel de qualification des documentalistes. Tous les dix ans, l'ADBS fait le point sur la situation des praticiens de la documentation, mais entre-temps, des enquêtes plus limitées permettent de suivre l'évolution de la situation. La question des salaires, en particulier, est examinée en 1967, puis en 1970. Si les résultats révèlent un léger changement de la population par rapport à 1963 et une progression notable de la moyenne des salaires, ils soulignent également qu'il n'y a pas d'adéquation entre les rétributions et le niveau de qualification individuelle exigé par la fonction.

Par ailleurs, le rapport sur les problèmes de la documentation, édité par l'ADBS en 1970, période où l'UNESCO et l'OCDE préparent un réseau mondial de l'information scientifique et technique, montre les insuffisances du système documentaire français et analyse la fonction de documentaliste et les techniques qui s'offrent à elle. Il est complété par deux études : l'une sur le « rôle économique de la fonction documentaire », l'autre sur le « dynamisme documentaire dans la société ». Un programme en six points pour le développement de la documentation en France y est développé : création d'un organisme national rattaché au Premier ministre pour déterminer les options et les moyens d'une politique française de la documentation ; mise en place d'un réseau national d'information scientifique et technique ; délimitation des options et des modalités de la participation française dans le réseau mondial de l'information scientifique et technique ; revalorisation de la profession ; réforme

³ Le traitement des 407 réponses exploitables permet de percevoir une population plutôt féminine (80 %), jeune (65 % ont moins de 40 ans), ayant une formation universitaire (42,9 %), majoritairement en droit ou lettres (77,6 %), ayant une formation de bibliothécaire ou de documentaliste (56 %). Les postes occupés se situent soit dans les secteurs public ou nationalisé et semi-public, soit dans le secteur privé et ce, de manière presque équivalente (respectivement 51 % et 46,2 %).

⁴ *Documentaliste*, n° spécial, J.Thoumin, dir., « Situation et traitement des documentalistes en France : compte rendu de l'enquête réalisée par l'Association française des documentalistes et des bibliothécaires spécialisés », 1964, pp. 1-26.

de l'enseignement de la documentation ; mise au point d'un programme de recherche fondamentale et appliquée, établi et exécuté en liaison avec les organisations étrangères et internationales.

Ce même rapport s'attache à montrer l'importance de la documentation et de la fonction des documentalistes. Il précise que l'informatique ne doit pas laisser « croire que les machines résoudre tout par elles-mêmes », mais qu'au contraire « la mise en place de l'automatisation révèle le rôle *nouveau et irremplaçable d'un personnel hautement qualifié* ». Les documentalistes seraient des « interprètes scientifiques compétents » devenus plus utiles aux usagers « surchargés qu'une simple pile de documents se rapportant à la question » posée⁶. Spécialistes du traitement du document, ils se chargeraient de la mise en mémoire des contenus en vue de faciliter leur recherche et leur diffusion. Le rapport de 1970 souligne encore l'absence d'enseignants qualifiés et le peu de formations dans les universités.

Quelques années plus tard, Jean Meyriat, alors professeur à l'Institut d'études politiques, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales et cheville ouvrière de l'action en faveur de la reconnaissance de la section Sciences de l'information et de la communication au sein du Conseil supérieur des universités, reprend l'idée « qu'il est de notoriété publique que la situation des documentalistes, et plus généralement de ceux qui pratiquent un des métiers concourant au transfert de l'information, est assez mal établie en France » (Meyriat, 1974). Une des raisons tiendrait à l'inégalité des formations suivies et au manque d'adéquation des formations aux carrières. Cette reprise de la problématisation énoncée par l'ADBS, par un enseignant-chercheur occupant une position forte au sein de la communauté universitaire, lui permet d'exister plus fortement et d'acquérir cette épaisseur qui lui manquait.

Cependant, l'informatisation de la société, annoncée en 1978 par le rapport Nora-Minc, inquiète les documentalistes. Les difficultés rencontrées avec le développement de l'utilisation des technologies de l'information semblent récurrentes. Une deuxième grande enquête de l'ADBS, lancée en 1984, révèle que 62 % des documentalistes interrogés ont un diplôme professionnel. Toutefois, si la situation semble s'améliorer, les rapporteurs regrettent l'absence d'un titre officiel d'ingénieur en documentation pour les professionnels ayant plus de cinq années de formation universitaire alors que, depuis 1970, le développement de l'usage des technologies informatiques a multiplié les fonctions et les compétences.

Les conclusions d'une autre enquête nationale, lancée en 1993, montrent des tendances invitant à plus d'optimisme que les enquêtes précédentes. Elles mettent en évidence une professionnalisation des fonctions, en même temps qu'une reconnaissance dans tous les secteurs d'activité. Il semblerait que le diplôme professionnel devienne plus déterminant qu'auparavant pour obtenir un emploi, et 59 % des documentalistes auraient un statut de cadre. Mais il resterait encore des points sombres, comme celui des salaires dans la fonction publique ou qui demeurent variables d'une entreprise à l'autre.

⁵ Souligné dans le texte.

⁶ Reprise du rapport Weinberg : *Science, government and information. The responsibilities of the technical community and the government in the transfert of information. A report of the President's Science advisory comittee*, January 10, 1963. The White House, Superintendent of documents, United States government printing office, 1963, 52 p., cité p. 8 du rapport de l'ADBS.

Le documentaliste et les pouvoirs publics

Dans la fonction publique, les craintes liées au développement de l'informatique sont encore accentuées par la mise en place, en 1979, d'un nouveau statut de la fonction publique concernant le personnel de documentation du ministère de la Culture et de la Communication et du ministère de l'Environnement et du Cadre de vie. Désormais, les candidats au concours doivent justifier d'un certain niveau d'études universitaires, et non d'un niveau universitaire accompagné d'une formation professionnelle. De plus, ce niveau exigé est inférieur à celui demandé antérieurement. Ces faits sont perçus comme un déclassement et un manque de reconnaissance de la qualification. L'enquête de 1984 montre que la situation n'a pas évolué : la conclusion du compte rendu souligne toujours une non-reconnaissance des diplômés dans le secteur public. Le malaise relevé un an plus tôt par Luce Kellermann (1983), qui « traduit un flou dans les signes extérieurs de la reconnaissance (diplômes, grades, carrières, salaires) et dans les repères sociaux de l'action », semble omniprésent.

Parallèlement, toujours en 1984, au cours d'une journée d'étude interassociations, il est fait état d'un texte destiné aux pouvoirs publics, demandant la mise en place d'une politique documentaire nationale. Il reprend les éléments du rapport de l'ADBS publié en 1970. Mais, cette fois, l'ADBS est plus forte car le nombre de ses adhérents a doublé – de 1000 il est passé à plus de 2000 – et elle est associée à d'autres groupements qui, bien que numériquement moins puissants qu'elle, représentent l'ensemble des professionnels de la documentation au sens large (bibliothécaires, mais également archivistes). Elle s'exprime aussi de façon plus précise sur la recherche en sciences de l'information et recommande :

- de « définir un programme national, interdisciplinaire et coordonnateur de recherches en sciences de l'information ;
- d'assurer la place de ce secteur dans l'organisation institutionnelle de la recherche ;
- d'inciter et aider les établissements d'enseignement et les enseignants de cette spécialité à remplir leur fonction de recherche »⁷.

Ainsi, multiplie-t-elle les relais établis avec le monde de l'enseignement supérieur. Progressivement, ce n'est plus le seul rôle de la formation qui est mis en avant, même si celui-ci demeure important, mais celui de ses liens avec la recherche en sciences de l'information.

Au milieu des années 1990, le dossier de la titularisation des agents contractuels de catégorie A de la fonction publique est réouvert à la suite d'un arrêté du Conseil d'État faisant obligation au ministère de l'Agriculture d'intégrer dans un corps existant un agent contractuel. L'ADBS mobilise ses adhérents sur la question de l'insuffisance statutaire des documentalistes et une commission spécifique est constituée. Une série d'actions est menée. Des rencontres avec les responsables de ce dossier à la Direction générale de la fonction publique insistent tout particulièrement sur la nécessité d'épreuves techniques spécifiques,

⁷ Groupe de travail interassociations d'archivistes, bibliothécaires, conservateurs et documentalistes, 1986, « Pour une politique documentaire nationale ». *Documentaliste-Sciences de l'information*, vol. 23, 4-5, p. 159.

la prise en compte des diplômes professionnels, la constitution de jurys spécialisés lors des concours, la nécessité d'un statut interministériel. Deux journées d'étude – l'une en 1994, l'autre en 1995 – réunissant chacune plus de deux cent personnes, permettent aux professionnels concernés de se rencontrer et de faire le point sur leur situation. Des documents de travail sont diffusés aux participants, dont un dossier qui est, par ailleurs, adressé à toutes les organisations syndicales. Enfin, un dossier précisant les fonctions et les profils de poste est élaboré et sert de base de propositions et de solutions. Bien que toutes les revendications ne soient pas satisfaites, un statut unique à trois corps⁸ est créé en 1998. Malgré des résultats d'ensemble encourageants, il semblerait que la façon dont est perçu le documentaliste ait du mal à évoluer. Au début des années 1990, en effet, Internet a commencé son entrée dans les services de documentation et, comme à l'arrivée de la micro-informatique, les documentalistes voient leur fonction remise en cause, par exemple au sein des entreprises. Cependant, si l'inquiétude reste présente, les efforts d'adaptation commenceraient à porter leurs fruits même si, en 2001, ils ne sont pas achevés partout.

Ce travail de suivi de la situation des documentalistes dans les divers secteurs où ils exercent contribue au développement d'actions visant à modifier son évolution. Parmi ces actions, les plus représentatives sont la mise en œuvre d'un certain nombre de dispositifs qui, par les liens qu'ils créent avec des partenaires appartenant à d'autres mondes, sont perçus comme pouvant améliorer le positionnement des professionnels de la documentation.

Les dispositifs : intéressement et hybridation

Depuis leur apparition, les métiers de la documentation souffrent d'un manque de publications. À la fois moyen de contribuer à la diffusion des connaissances, moyen de nouer un lien social et moyen pour se faire connaître, c'est par elles, tout naturellement, que l'ADBS, commence à créer des outils qui lui semblent le plus à même d'apporter une meilleure reconnaissance du niveau de compétence atteint par la profession. Plus récemment, la modification du développé de son sigle – il devient Association française des professionnels de l'information et de la documentation – marque sa volonté de s'inscrire plus largement dans les systèmes informationnels des entreprises. Dès lors, elle initie le processus de certification des compétences. Ce sont ces dispositifs que nous allons analyser.

La revue Documentaliste-Sciences de l'information

L'ADBS a souhaité très vite se doter d'un moyen lui permettant d'informer ses adhérents sur l'évolution des pratiques et des outils en matière de documentation. Le premier numéro de la revue intitulée *Documentaliste* est ainsi né en 1964. Celui-ci est intégralement consacré au rapport d'enquête sur la situation et le traitement des documentalistes en France. À partir de 1968, la

⁸ Chargé d'études documentaires du Secrétariat Général du gouvernement, du ministère de la Culture et de l'Éducation nationale ou du ministère de l'Équipement.

périodicité de la revue devient régulière et elle publie, en 1970, le premier article d'enseignant-chercheur⁹. En 1976, à la suite d'un accord avec une autre revue intitulée *Sciences de l'information*, elle change son titre pour devenir *Documentaliste-Sciences de l'information (Doc-SI)*, et l'année suivante, deux enseignants-chercheurs entrent dans son comité de rédaction.

Depuis, elle tente de resserrer ces liens avec la recherche. L'analyse de la relation média/lecteur telle qu'elle a pu être observée sur deux périodes de cinq années, 1983-1987 et 1990-1994 (Couzinet, 1997a ; 1997b), montre un glissement de *Doc-SI*, d'une revue très orientée vers la profession, accueillant à l'occasion quelques enseignants-chercheurs, valorisant les diplômes professionnels, vers une revue plus ouverte à la recherche et à l'université. La participation plus grande de chercheurs, le signalement des travaux, attestent de la relation que la revue veut créer avec son lectorat. De même, si les articles ancrés dans la pratique professionnelle restent les plus nombreux, ils s'intéressent aux sciences de l'information, s'appuient sur elles et intériorisent la pratique scientifique, en empruntant les dimensions formelles.

Une autre investigation (Couzinet, 1999), s'appuyant sur le modèle de communication scientifique défini par Eliseo Veron (1997) vérifie que la revue se trouve au centre d'un faisceau d'échanges entre professionnels, entre chercheurs, et entre professionnels et chercheurs. À partir d'une étude thématique et quantitative du contenu, complétée par l'analyse des genres discursifs des articles, elle a mis en évidence les attentes de la profession vis-à-vis de la recherche. Elle a été complétée par une approche sociologique des réseaux de relation établis entre les chercheurs et les professionnels. Celle-ci, référée à la sociologie des sciences et des techniques, a permis de cerner les alliances et les interactions qui, dans une tension permanente, contribuent au positionnement de *Doc-SI* comme revue hybride. Enfin, un dernier travail, conduit en 2001, montre la part que la revue a prise progressivement dans la mise en visibilité de l'activité scientifique française en sciences de l'information et plus largement en sciences de l'information et de la communication (Couzinet, 2002).

Ainsi, la revue *Doc-SI*, créée par et pour les professionnels de la documentation, s'est-elle petit à petit positionnée à la confluence de l'activité professionnelle et de l'activité de recherche. Ce faisant les documentalistes, intéressés par les avancées scientifiques, apparaissent de manière générale comme des praticiens de haut niveau. De son côté, la recherche en sciences de l'information, en mal de support de publication, utilise en partie les possibilités offertes par l'ADBS.

L'édition

Dans un premier temps, en plus de la revue et de ses numéros spéciaux hors série, l'ADBS publie en 1970 une thèse de doctorat d'État ès sciences consacrée à la documentation¹⁰. Après ce premier pas vers l'édition de travaux universitaires, elle établit des collaborations avec des éditeurs comme les Presses

⁹ J.W. Perry, « La documentation au service de la productivité de la recherche scientifique et du développement des produits et procédés industriels », *Documentaliste*, vol. 7, 2, 1970, pp. 3-8.

¹⁰ G. Sag, *Stockage et traitement semi-automatique de la documentation chimique au moyen d'un ordinateur à disques magnétiques*, thèse de doctorat d'État ès sciences, Paris, 1970.

universitaires de France, l'Agence de coopération culturelle et technique et le Conseil international de la langue française en 1977 ou la Documentation française en 1979 et en 1981. À ces diverses publications, s'ajoutent celles des actes du congrès professionnel qu'elle organise en collaboration avec l'Association nationale de la recherche technique. Toutefois, bien que l'association ait mis en place, en 1979, une commission chargée de définir un plan de développement de ses publications, ce n'est qu'en 1990 qu'est créée ADBS Éditions.

À partir de ce moment, l'autonomie en matière de production de documents est acquise. Une collection, divisée en deux séries : « Études et techniques » et « Recherches et documents », est constituée en 1991. L'une est consacrée aux « principaux aspects des sciences de l'information : méthodes et techniques, usages et usagers, secteurs et applications ». L'autre est destinée à diffuser « des documents de littérature grise ayant trait aux sciences de l'information et méritant une large diffusion ». Dans cette collection, des enseignants-chercheurs ont collaboré au tiers des titres. Certains ouvrages, à la suite d'accords avec des institutions comme le ministère de l'Éducation nationale de la recherche et de la technologie, paraissent hors collection. On peut donc dire que, par l'intermédiaire de ses éditions, l'ADBS resserre des liens établis au fur et à mesure avec le monde de la recherche et de l'enseignement, consolide ceux déjà établis par *Doc-SI*, et ce d'autant plus que des enseignants-chercheurs sont présents dans le conseil de rédaction de la revue et dans le conseil scientifique des éditions.

Progressivement, l'ADBS étend son réseau de diffusion. Elle conclut des accords avec l'AFNOR, Lavoisier, l'Observatoire des marchés de l'information de la Commission européenne, l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED, Canada), celle-ci prenant en charge la diffusion des ouvrages de l'ADBS au Canada. Enfin, l'ensemble de la production est diffusé en Belgique par le Centre de lecture publique de la communauté française. Plus récemment, en 1997, la conclusion d'un accord de coédition avec Nathan pour la collection « 128 », destinée aux étudiants, consacre les liens créés avec l'enseignement. Ainsi, par les accords que les éditions ADBS établissent avec le monde universitaire, celles-ci confortent le positionnement du documentaliste construit par la revue, comme professionnel de haut niveau. De même, la participation des enseignants-chercheurs aux diverses instances de l'association, mettant en place et évaluant les dispositifs, contribue à mettre en lumière une certaine reconnaissance par le milieu de la recherche. Cette sorte d'agrément en retour renforce la représentation du niveau d'expertise du documentaliste.

La certification

En direction des organisations privées, dans la mouvance de la démarche qualité développée dans l'industrie, l'ADBS met en place, au milieu des années 1990, une procédure de certification des compétences. Celle-ci, fondée sur l'évaluation d'un dossier faisant état du niveau de formation et de spécialisation professionnelle acquise, des expériences successives en matière d'activité documentaire, donne lieu à un entretien avec un jury composé de pairs de la profession,

d'universitaires, de représentants de l'industrie. À l'issue de cet entretien, un certificat peut être délivré. Celui-ci est présenté par l'association comme devant faciliter le positionnement du professionnel de l'information au sein de l'entreprise. Quatre niveaux sont déterminés¹¹ : assistant en information documentation (exécution), technicien gestionnaire en information documentation (exercice autonome et direction de petites unités documentaires), ingénieur-manager en information documentation (capacité d'innovation et d'anticipation des problèmes et conduite de projets), et enfin expert en information documentation (évaluation d'une situation, définition de stratégie et de méthodologie adaptées) assorti d'une spécialisation. Cette certification est provisoire, la démarche devant être renouvelée en totalité au bout de cinq ans. Ce positionnement, gradué, que définit l'ADBS, est légitimé par des outils d'accompagnement : référentiel des compétences, fiches d'auto-évaluation, règlement de la certification, et par des actions au niveau européen. En effet, elle est responsable de la conduite du projet de certification européenne des professionnels de l'information documentation¹². Comme on peut le voir dans cette démarche, la définition des compétences est destinée à mobiliser les entreprises en faveur d'une reconnaissance d'une spécificité professionnelle, le principe même de la certification plaçant la profession dans une position de précurseur en la matière.

Le documentaliste, par un processus continu de mise en valeur construit par l'ADBS, apparaît comme disposant de compétences propres, issues de formations, qui trouvent leurs fondements dans la recherche scientifique, et d'une expérience acquise en formation professionnelle ou par des responsabilités sur le terrain. Par ailleurs, elle bénéficie d'un ensemble de savoirs constitués, rendus disponibles – et donc visibles – par la revue et par l'édition d'ouvrages, qui justifient un certain niveau de salaire. L'évaluation par les pairs instaurée par la certification marque la volonté de prendre en charge le contrôle du maintien du niveau acquis tout en reconnaissant leur variété. Cet éventail de dispositifs construit un ensemble de compétences de fond. Le documentaliste serait un expert de l'information, mais certains seraient plus experts que d'autres : plus le niveau d'expertise est élevé, plus il est limité à un champ étroit de compétences.

Conclusion

L'ADBS, en mettant en place des outils de diffusion des connaissances et d'évaluation, construit une représentation des compétences des documentalistes. Des outils – principalement une revue professionnelle et une activité éditoriale – lui permettent de mobiliser le monde de l'enseignement et de la recherche. Ainsi, se constituent des réseaux de médiations entre la science et la technique qui tentent de positionner le praticien comme expert dans son domaine. À

¹¹ À ce jour, une cinquantaine de certificats au total, tous niveaux confondus, ont été attribués.

¹² Ce projet, issu d'un appel d'offre lancé en 1997 dans le cadre du programme européen Léonardo Da Vinci consacré à la formation professionnelle, réunit les associations des professionnels de l'information des pays suivants : Allemagne, Belgique, Espagne, Grande-Bretagne, Portugal, Roumanie, Suisse, République Tchèque et France.

destination des entreprises, la démarche de certification relaie ces deux dispositifs, ce qui permet à l'association de donner sa propre déclinaison des niveaux de compétence. Toutefois, les résistances rencontrées de certains professionnels qui trouvent que nombre d'articles ou d'ouvrages sont trop ardues, des pouvoirs publics qui retardent l'application des textes officiels liés aux statuts, des enseignants qui considèrent la certification comme une pression exercée sur les formations, du contexte technologique et social de plus en plus favorable à la recherche d'information autonome, montrent que les positionnements définis restent fragiles. Cette tension permanente conduit à la multiplication d'actions d'intéressement susceptibles de créer ou de renforcer des alliances notamment avec les enseignants-chercheurs.

Si la recherche présentée ici complète un ensemble de travaux déjà menés sur cette association, du point de vue des relations établies avec les chercheurs, elle reste insuffisante sur l'analyse des relations créées avec le monde de l'entreprise. Celles-ci, bien que plus intermittentes et sans doute plus liées – au moins en apparence – à la politique du président en exercice, pourraient contribuer à affiner les résultats des investigations menées à ce jour.

Références

- Bianchi A.-M., 1981, « Le documentaliste : un cas d'ambiguïté », *Schéma et schématisation*, 14, pp. 63-75.
- Bouzon A., 2002, « Expertise et communication en conception », *Questions de communication*, 2, pp. 47-56.
- Couzinet V., 1997a, « De l'information professionnelle à l'information scientifique : quelle place pour la recherche dans la revue *Documentaliste-Sciences de l'information* ? », *Documentaliste-Sciences de l'information*, vol. 34, 3, pp. 147-154.
- Couzinet V., 1997b, « Pratiques professionnelles, pratiques de recherche : les articles de la revue *Documentaliste-Sciences de l'information* », *Documentaliste-Sciences de l'information*, vol. 34, 6, pp. 289-299.
- Couzinet V., 1999, *Médiations hybrides : le documentaliste et le chercheur de sciences de l'information*, Paris, ADBS Éd.
- Couzinet V., 2001, « Organisation et dispositif d'intéressement : la professionnalisation des documentalistes », pp. 7-29, in : Bouzon A., dir., *Questions de communication à l'expertise : permanence et innovation*, actes du séminaire LERASS-MICS.
- Couzinet V., 2002, « *Documentaliste-Sciences de l'information* et la mise en visibilité de la recherche », in : *Origines des SIC : regards croisés*, Boure R., dir., Lille, Éd. du Septentrion, pp. 125-151.
- Dubar C., 1994, « De la sociologie des "professions" à la sociologie des groupes professionnels et des formes identitaires », pp. 249-260, in : Lucas Y., Dubar C., dirs., *Genèse et dynamique des groupes professionnels*, Lille, Presses universitaires de Lille.
- Fondin H., 1987, « L'évolution des systèmes et des métiers du traitement de l'information : la crise du monde documentaire et bibliothécaire », *Documentaliste-Sciences de l'information*, vol. 24, 1, pp. 3-10.
- Guyot B., 1994, « L'expertise en information », *Sciences de la société*, 32, pp. 129-136.
- Kellermann L., 1983, « Le documentaliste responsable d'une petite unité : son rôle technologique et social d'expert », pp. 193-199, in : *IDT 83, Information Documentation Transfert des connaissances*, 5^{ème} congrès national sur l'information et la documentation, Grenoble, 8, 9, 10 juin 1983, Paris, ADBS/ANRT.

- Meyriat J., 1974, « Niveaux et spécialisations dans la formation des personnels de l'information : note introductive », *Documentaliste*, vol. 11, 1, pp. 4-5.
- Meyriat J., 1981, « Document, documentation, documentologie », *Schéma et schématisation*, 4, pp. 51-60
- Paradeise C., 1985, « Rhétorique professionnelle et expertise », *Sociologie du travail*, 1, pp. 17-31.
- Trépos J.-Y., 1992, *Sociologie de la compétence professionnelle*, Nancy, Presses universitaires de Nancy.
- Trépos J.-Y., 1996, *La sociologie de l'expertise*, Paris, Presses universitaires de France.
- Turner W.A., 1995, « La formation des professionnels de l'information », *Bulletin des bibliothèques de France*, tome 40, 6, pp. 77-81.
- Veron E., 1997, « Entre l'épistémologie et la communication », *Hermès*, 21, pp. 25-32.